



BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12/01/2010

Le mardi douze janvier deux mil dix à dix sept heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la mairie de Rebais, sous la présidence de Monsieur Jean-Georges DENIZOT.

Etaient présents :

Date de la convocation : 18/12/2009

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 4

Mr DENIZOT Jean-Georges, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / **Mme LIPIETZ Hélène**, Conseillère Régionale d'Ile de France / **Mme DE BELLEFON Monique**, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **Mr STEINMANN Emmanuel**, Représentant de la DIREN Ile de France.

Absents excusés : **Mr REVOILE Roger**, Président du SAGE des Deux Morin, Président du SIVHM / **Mr VALENTIN Patrice**, Vice Président du SAGE, Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay / **Mme ESCUYER Elisabeth**, Représentante de l'Association Nature Environnement 77 / **Mme MAHE Caroline**, Représentante de la MISE 77 / **Mr SALOME**, Représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **M. D'HONDT Régis**, Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

Absents : **M. MOROY Alain**, Maire de Marchais en Brie / **M. DEY**, Représentant de l'Entente Marne / **M. TELLIER**, Maire de Soizy aux Bois / **Mme PRETOT Jeannette**, Représentante de l'Académie de l'eau

Ordre du jour :

1. Budget 2010
2. Présentation du rapport d'activités 2009
3. Phase « tendances et scénarii »

1 Budget 2010

Le compte administratif 2009 présenté ce jour est légèrement différent de celui envoyé avec les invitations à cette réunion du fait qu'une facture est arrivée après le 18 décembre date d'envoi du document. Les autres chapitres restent inchangés.

Le budget prévisionnel 2010 est similaire au budget 2009 à la seule différence que le financement de l'étude « Tendances et scénarii » a été budgété.

Le budget prévisionnel 2010 est validé et sera présenté en CLE.

2 Rapport d'activité 2009

Le rapport d'activités tel qu'envoyé aux membres de la CLE a été présenté ainsi que les indicateurs de temps passé par la cellule d'animation du SAGE aux différentes activités de la CLE.

Aucune remarque concernant le rapport d'activité n'étant formulée, celui-ci sera présenté aux membres de la CLE.

Le programme prévisionnel 2010 a ensuite été présenté. La cellule d'animation s'attachera en 2010

- A finaliser la partie relative aux inondations et aux ouvrages hydrauliques (1^{er} trimestre),
- A valider l'état des lieux (2nd trimestre). La CLE sera réunie en juin 2010 afin de procéder à la validation de l'état des lieux.

- A rédiger la partie diagnostic (1^{er} et 2^{ème} semestre),
- A mettre en place la phase « tendance et scénarii » (1^{er} et 2^{ème} semestre),
- A suivre les dossiers de subvention des différents organismes,
- A mettre en place un bulletin informatique d'information du SAGE
- A organiser des réunions d'information à l'attention des élus concernant la démarche du SAGE ainsi que la présentation de l'état des lieux (2^{ème} semestre).

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci sera présenté à la CLE.

3 Phase « tendances et scénarii »

Après un rappel succincte de la phase tendance et scénarii, il est fait le point sur les modalités de subventions :

Le montant de cette étude est estimé à environ 50 000 euros HT. Les subventions ne pourront pas dépasser 80% du montant de l'étude. Plusieurs organismes financent en partie ce genre d'étude :

- L'Agence de l'Eau subventionne ce genre d'étude à hauteur de 70%
- Le Conseil Régional d'Ile de France subventionne ce genre d'étude à hauteur de 33%
- Le Conseil Régional de Champagne Ardenne subventionne ce genre d'étude au prorata du nombre de communes marnaises (pas d'estimation de chiffre)
- Le Conseil Régional de Picardie subventionne ce genre d'étude au prorata du nombre de communes de l'Aisne. Pour des raisons administratives, les petits montants ne sont plus subventionnés. Vu que seules 5 communes de l'Aisne se trouvent sur le territoire de la SAGE il est probable que le Conseil Régional ne finance pas cette étude.
- Le Conseil Général de Seine et Marne n'a encore jamais eu de demande de financement pour ce genre d'étude donc aucun plan de financement n'est actuellement en place.

Un comité de pilotage sera créé afin de valider le cahier des charges et choisir le bureau d'étude. Ce comité de pilotage sera composé des membres du bureau de la CLE et des représentants de l'Agence de l'Eau, des DIREN et DREAL, des MISE, des DRIRE, des Conseils Généraux et Régionaux, de l'Entente Marne, de l'ONEMA, des Fédération de pêche, des chambres d'agricultures et des animateurs de contrats globaux.

Lors des différents points d'étapes présentés par le bureau d'étude, seront invités à la fois les membres du comité de pilotage ainsi que les membres des commissions thématiques.

4. Autres remarques

Mme DE BELLEFOND précise qu'une étude portant sur la délimitation des zones humides sera également à mettre en place car le futur règlement devra s'appuyer sur une cartographie précise.

Concernant la phase « tendances et scénarii » la méthodologie utilisée peut se rapprocher de celle mise en place par l'Agence de l'Eau lors de la définition du SDAGE.

Fin mars 2010, une première version du rapport d'état des lieux sera envoyée à l'ensemble des membres des commissions thématiques afin que ceux-ci fassent leurs remarques. Après prises en compte de ces remarques, une deuxième version leur sera envoyée pour validation. Le rapport sera ensuite transmis aux membres de la CLE. Celle-ci se réunira début juin pour valider cet état des lieux.